

## Commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU-FINISTERE

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire.

**Présents :** Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Daniel Lénaff qui a donné pouvoir à Odile Girard
- Caroline Calvez qui a donné pouvoir à Anne Apprioual
- Sébastien Bellec qui a donné pouvoir à Jean-Luc Roué

Mme Armelle Kernéis a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

**Procès-verbal de la réunion précédente du 27 mars 2023 :** le PV de la séance du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **OBJET : Subventions aux associations 2023**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie le 9 mai 2023 pour étudier et proposer l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** le budget primitif 2023,

**Sur** les propositions de la commission des Finances réunie le 9 mai 2023,

**Entendu** le rapport présenté par M Jean-Luc Roué, adjoint aux Finances,

**Le Conseil municipal décide, par un vote à main levée et à l'unanimité,** d'attribuer les subventions pour 2023, selon le détail ci-dessous :

<b>Association</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>Foyer rural :</b>	2 800 €
	<i>Répartis par section :</i>
- Association mère	400 €
- Section Bibliothèque	400 €
- Section Char à voile	200 €
- Section Fleur de l'Age	400 €
- Section Poterie	400 €
- Section Tennis de table	400 €
- Section Marche	200 €
- Section Volley-ball	400 €
Le petit caillou	800 €
RCH Rugby Club de l'Hermine	1 200 €
Bibliothèque	860 €
UNC Lampaul-Saint-Pabu	175 €
Rencontre Musicales d'Iroise	250 €
Dojo des abers	15 €/jeune dans le cadre du dispositif coupons jeune
Eleveurs du bout du monde (Comice Agricole)	100 €
Remplacement les vallons	30 €
Association les petits bouts	30 €
Association Ar Paotred	100 €
Avorig FM	50 €
Sonnerien An Theven	100 €
SNSM	100 €
Coupons jeunes de 3 à 18 ans	15 €/jeune

**Puis, le Conseil municipal décide, par un vote à main levée, par 9 voix pour, 1 contre (Jeannine Marty), 2 abstentions (Brigitte Gallic et Annie Priol)**

- D'attribuer à la Société de Chasse Penn Ar Bed du Finistère une subvention de 132 €.
- D'autoriser Madame le Maire à verser les sommes allouées à chaque association telles que présentées et à signer toutes pièces nécessaires.
- De préciser que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574.

### **OBJET / Lotissement Pen Ar Guéar : Tranche 2 : approbation du marché de viabilisation**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'appel d'offres pour la viabilisation du lotissement de Pen Ar Guéar, tranche 2, comprenant trois lots a été lancé le 7 mars 2023 par le service de la commande publique de la communauté de communes (Pays d'Iroise Communauté).

Les entreprises devaient y répondre pour le vendredi 31 mars dernier.

Après analyse des offres et négociation, selon les critères de prix à hauteur de 50 % et de valeur technique à hauteur de 50 %, la commission des Finances réunie le 9/05/2023 propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1	Terrassement et voirie	Ets STPA, Plouarzel	46 250.50 € HT
Lot 2	Eau potable et assainissement	Ets KERLETOUX TP, Milizac	44 768.00 € HT
Lot 3	Aménagement paysager	Ets JARDIN SERVICE, Plabennec	13 181.25 € HT

Soit un total de de 104 199.75 HT.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés ;***

- De retenir les offres proposées.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats avec les trois entreprises précitées et retenues pour le marché de viabilisation du lotissement de Pen Ar Guéar, tranche 2.

### **OBJET : Fonds Départemental de sécurité routière : demande de subvention 2023**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police, au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie en 2023 pour :

- La sécurité des cyclistes
- La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite
- La sécurité des riverains
- La sécurité des usagers des transports en commun

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention pour l'aménagement d'une piste cyclable séparée de la chaussée en entrée de bourg, route de Ploudalmézeau, depuis « Bel Air » jusqu'aux salles communales.

Estimation du coût : 57 777 HT.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,***

- Autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.

### **Objet : Schéma communal vélo : assistance à la MO de la DITA (Pays d'Iroise Communauté)**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en septembre 2019, Pays d'Iroise Communauté s'est doté d'un schéma directeur vélo avec l'objectif de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire et de ses 19 communes. Il est proposé à la commune de Lampaul-Ploudalmézeau d'élaborer son schéma communal vélo avec l'assistance technique de la Communauté de communes.

La première étape consiste à mettre en place un groupe de travail au sein du conseil municipal élargi aux lampaulais intéressés par ce projet et par une présentation de la démarche.

L'étude comporte ensuite trois phases :

Phase 1 : constitution état des lieux, visites terrain.

Phase 2 : aide à la définition des orientations et de la stratégie cyclable.

Phase 3 : programme d'actions et schéma communal.

Le montant de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la DITA de Pays d'Iroise Communauté pour cette opération s'élève à 1 139.25 €.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- Approuve l'élaboration d'un schéma communal vélo sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau
- Et accepte la proposition d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage de la DITA (Direction de l'Ingénierie Territoriale et de l'Aménagement) du Pays d'Iroise Communauté pour cette opération pour un montant de 1 139.25 €.

### **Objet : Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Revalorisation de la participation employeur**

#### **Exposé.**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, la commune contribue financièrement à la couverture du risque prévoyance des agents qui souscrivent un contrat dans le cadre d'une convention de participation. L'adhésion des agents est facultative, mais fortement conseillée car elle contribue à garantir leurs ressources en cas de maladie ou d'invalidité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune adhère au contrat groupe CNP/Sofaxis proposé par le Centre de Gestion du Finistère. Cette décision fait suite à la résiliation du précédent contrat au 31 décembre 2022 par l'ancien assureur de la collectivité.

Ce changement de contrat a pour conséquence une augmentation des taux de cotisation des agents. Dans un contexte où l'inflation s'est considérablement accentuée ces derniers mois, cette augmentation prend une part plus importante dans la rémunération des agents.

Pour tenir compte de ces éléments et inciter les agents à se protéger par la souscription à ce contrat de prévoyance, il est proposé d'examiner une revalorisation de la participation employeur.

Actuellement de 20,06 € brut/mois pour un agent à temps complet, il est proposé de porter cette participation à 28,00 € brut/mois pour un ETP à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Les conditions d'octroi, de calcul et de révision restent inchangées.

#### **Entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018 prise après saisine du comité technique, relative aux modalités de participation financières de l'employeur,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 relative à l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29 pour la prévoyance,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG29 en date du 4 avril 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition émise ci-dessus.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, l'unanimité,**

**Décide** de fixer la participation employeur pour la prévoyance santé à 28,00 € brut/mois pour un ETP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Les conditions d'octroi, de calcul et de révision restent inchangées.

#### **Objet : Programmation 2023 : travaux de voirie**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe budgétaire est allouée chaque année à la réfection de la voirie communale.

Par délibération en date du 12/12/2022, un marché à bons de commande (accord-cadre) pour la période 2023-2026 a été attribué à l'entreprise SAS Binard de Plouarzel pour l'entretien et les travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Mme le Maire précise que la tarification du point à temps a été intégrée dans cet accord-cadre de travaux.

Elle présente un programme de travaux étudié et proposé par la commission des Finances réunie le 15 mai 2023 :

- **Route du Ribl :** la réfection étant directement liée à l'effacement des réseaux qui vient juste d'être achevé par le SDEF, il convient de patienter plusieurs mois avant d'intervenir et de procéder à la restauration de la voie.
- **Point à temps :** sur diverses routes de la commune pour un montant de 9 374 € HT.
- **Réfection du chemin de Kerléac'h** pour un montant de 14 952.40 € HT. Une discussion s'engage sur l'obligation pour la commune d'entretenir ce chemin rural.

Mme le Maire précise, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, ce chemin n'en est pas moins affecté à l'usage du public et ouvert à la circulation générale.

Les dépenses d'entretien des chemins ruraux ne font pas partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes mais pour ceux ouverts à la circulation publique, comme c'est le cas pour le chemin de Kerléac'h, la commune à la charge d'en assurer la conservation. Ledit chemin, s'est beaucoup dégradé en raison d'une circulation plus importante depuis quelques années.

- **Gestion des eaux pluviales : Traversée de Route de Saint-Pabu au niveau du carrefour du Carpont :** 5 169.15 € HT.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée,**

- **A l'unanimité,**
- Approuve la programmation telle que présentée pour les travaux de point à temps ainsi que les travaux de gestion des eaux pluviales sur la traversée de la route de Saint-Pabu
- **Par 8 voix pour, 1 voix contre (Brigitte Gallic), 3 abstentions (Annie Priol, Armelle Kernéis et Sandra Roudaut)**
- Approuve la proposition telle que présentée de procéder à la réfection du chemin rural de Kerléac'h.

#### **Affaires Diverses**

- Vidéo protection : pour relancer ce dossier, il est proposé la mise en place d'un groupe de travail. Les devis sont à actualiser.